

**DIRECTION EDUCATION ET JEUNESSE**  
**VILLE DE MARSEILLE**  
LE DIRECTEUR

Marseille, le 30 mars 2020

**NOTE A L'ATTENTION DE**

Mesdames et Messieurs les Agents des  
Ecoles Maternelles et Élémentaires  
Communales  
S/C de  
Mesdames les chefs de service territorial  
A – B – C – D

**Réf 20102/30/03/DEJ14**

**Objet** : Vacances de Printemps 2020

La mesure de confinement est prévue jusqu'au 15 avril 2020.

**Pour les agents qui ont fait le choix de travailler tous les mercredis et un mercredi sur deux**

1/ Si cette période est renouvelée (le cas le plus probable).

- La 1ère semaine des congés de printemps sera considérée comme une semaine avec 4 jours de congés annuels (13, 14, 15 et 16 avril 2020) et une journée non travaillée, (17 avril 2020) pour les agents des écoles.
- La 2ème semaine (du 20 au 24 avril 2020) sera une semaine non travaillée

2/ Si cette période n'est pas renouvelée (très peu probable):

- La 1ère semaine des congés de printemps sera considérée comme une semaine avec 4 jours de congés annuels (13, 14, 15 et 16 avril 2020) et une journée non travaillée, (17 avril 2020) pour les agents des écoles.

- La 2ème semaine, le 20 avril 2020 sera un jour non travaillé et du 21 au 24 avril 2020 les agents seront en semaine de grand nettoyage permettant la réouverture éventuelle des écoles de la Ville de Marseille dès le 27 avril 2020.

Les questions relatives à la gestion du temps de travail seront revues après la crise sanitaire du COVID 19 en relation avec la DGARH.

**LE DIRECTEUR  
DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE**



**Laurent-Xavier GRIMA**

Copie pour information

Mme Danielle CASANOVA Adjointe aux Ecoles Maternelles et Élémentaires

Mme Annick DEVAUX – DGAEES

Mme Laurence DESCHAMPS DGAEES – DRP

Mme Corinne ROSMINI – DGARH

M. Max CAVA - DGARH Service Prévention et Conditions de Travail

M. Claude ROSSIGNOLO - DGARH

Mme Sylvie DUBREUIL - DEJ – SPS

Mmes Camille MARCHETTI - Sylvie PCHENITCHNY - M. Max VECCIANI - M. Frédéric CONVERT – DEJ